

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/01/24-23

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 janvier 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

**OBJET : Attribution d'une subvention
à l'Association Sportive d'Aix-Marseille Université**

Le conseil d'administration approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 126 000 € à l'Association Sportive d'Aix-Marseille Université (ASAMU) au titre de son fonctionnement pour l'année 2017.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 24 janvier 2017

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

